MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 26 février 2016

PREAVIS N° 5/2016

Demande de crédit pour financer des travaux de réfection du réseau routier

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de **CHF 950'000.00** pour couvrir les frais liés à l'amélioration et à l'entretien de sept ouvrages et routes dont l'une cantonale en traversée de localité.

2. Objectif visé par les travaux

L'objectif visé par les travaux est d'entretenir et d'améliorer le réseau de dessertes communales en fonction des conditions actuelles et du trafic.

L'analyse a permis de lister les travaux suivants :

- réfection de la route des Cartiers, Les Mosses ;
- assainissement de deux tunnels aux Cartiers, Les Mosses ;
- réhabilitation de l'ancien chemin de Lioson, Les Mosses ;
- réhabilitation du chemin des Terreaux, Les Mosses ;
- remise en état de la desserte des Voëttes, La Comballaz ;
- amélioration et réfection de la route cantonale RC 709D en traversée de la localité de Cergnat.

3. Travaux prévus

Les tronçons incriminés sont représentés sur les plans joints en annexe.

Route des Cartiers, Les Mosses

Pour mémoire cette artère a été construite dans le cadre du syndicat d'améliorations foncières des chemins de Lioson d'Enbas et des Crosérins dans le courant des années septante puis remise à la commune à la dissolution dudit. Il appert que depuis lors celle-ci n'a pas fait l'objet de travaux importants, abstraction faite de ceux relevant de l'entretien courant. À ce jour, cette route se trouve dans un état de déliquescence qui a lui seul justifie la réhabilitation envisagée. Celle-ci englobe la réfection complète de la chaussée avec consolidation de certaines zones ainsi que la réfection des drainages.

Tunnels, route des Cartiers, Les Mosses

Les deux ouvrages dont il est question intersectent en deux points l'ancienne piste de ski. L'ouvrage inférieur a été partiellement assaini en 2002 car il présentait des fissures importantes sur l'un des murs latéraux celui-ci a, à l'époque été renforcé par un clouage.

Quant à l'ouvrage supérieur, il n'a depuis sa construction pas fait l'objet d'une attention particulière. À ce jour et selon étude du bureau d'ingénieur mandaté, il apparaît que ces ouvrages ne présentent pas spécifiquement de défaut au niveau de la sécurité structurale, il n'est donc pas nécessaire d'envisager impérativement leur destruction.

À relever que dans l'hypothèse contraire, celle-ci nécessiterait que l'on y consacre une somme d'environ **CHF 291'500.00 TTC**. Nonobstant, les tunnels présentent de nombreux dégâts plus ou moins étendus pour lesquels des mesures d'assainissement doivent être diligentées si l'on entend assurer leur pérennité.

Les travaux envisagés consistent principalement à éliminer les bétons dégradés, à traiter les armatures corrodées et à reconstituer la surface de béton aux endroits critiques afin d'en assurer l'étanchéité ainsi que d'ériger une murette à l'intérieur du tunnel amont. Parallèlement, il s'agira de rincer les drainages. L'ampleur des mesures à prendre a été arrêtée en fonction des données qui ressortent du rapport d'expertise.

Ancien chemin de Lioson, Les Mosses

La réfection de ce chemin fortement endommagé, qui permet l'accès à plusieurs chalets, nécessite les travaux suivants :

- nettoyage de la surface ;
- dégrappage et préparation de celle-ci ;
- fourniture et pose d'un revêtement ACT 11/16 épaisseur 5 cm ;
- pose d'une natte anti-fissures géogrille.

Chemin des Terreaux, Les Mosses

A prime abord, il s'agit de spécifier que le chemin dont il est question dans ce chapitre est régi par une servitude constituée sous forme d'un passage public à pied, à char et à traîneaux assimilé selon la jurisprudence constante à l'usage de véhicules.

Au titre des frais d'entretien, il appert à la lumière de l'acte constitutif que celui-ci appartient à la commune. Compte tenu de l'état de la structure incriminée, la propriétaire du fond dominant (la commune) se doit d'entreprendre des travaux afin de remettre en état cette desserte qui présente des déformations importantes ainsi que de nombreux trous et dévers qui rendent au demeurant l'engagement des engins chargés du déneigement problématique, la lame ne pouvant dégager la neige d'une manière idoine vu l'état de l'enrobé.

Desserte des Voëttes, La Comballaz

À titre liminaire, on relèvera que l'artère traitée dans le présent paragraphe a été refaite en 2002. À l'époque le coût global engendré par les travaux a été de l'ordre de **CHF 1'267'385.25**. Subventions déduites, la facture finale à la charge de la commune s'est montée à **CHF 818.896.15**.

Il sied de préciser que le concept lié à la réalisation de ces travaux avait défini que seules certaines zones feraient l'objet d'un nouvel encaissement et drainages. Quelques années après l'achèvement de ceux-ci des fissures sont apparues au niveau du revêtement. Devant ce phénomène survenu quelque peu prématurément, une expertise a été diligentée et il en est ressorti que les carences observées découlaient du fait que la nature des sols présente une capacité portante très faible couplée à des teneurs en eau élevées. Ces éléments sont la conséquence directe des dommages explicités ci-avant.

À mettre en exergue que les portions qui ont fait l'objet d'un nouvel encaissement présentent les mêmes symptômes.

Actuellement, force est de constater que l'entretien courant effectué annuellement, soit pontage des fissures et reflachage, a atteint ses limites. En effet, l'état de la couche de fermeture fait que l'on ne peut plus se contenter de travaux ponctuels si l'on entend sauvegarder l'ouvrage et éviter des dommages irréversibles dus aux infiltrations d'eau avec des conséquences négatives encore accentuées par le gel et le dégel.

Aux fins de prolonger la vie de la chaussée qui pour le quart d'heure ne présente pas d'affaissements spécifiques, il est préconisé après nettoyage et surfaçages d'appliquer une émulsion polymère plus gravillonnage y compris cylindrage. Ce principe ayant pour but de rendre étanche celle-ci et de par-là maintenir le coffre.

En épilogue, il sied d'observer que malgré plusieurs tentatives en vue d'obtenir un subventionnement, les améliorations foncières ont refusé d'entrer en matière estimant que ces travaux ressortent de l'entretien.

Route cantonale en traversée de localité RC 709D, Cergnat

Cette artère fortement sollicitée présente de nombreuses zones déformées voire affaissées.

Au demeurant, le revêtement est également altéré et comporte de nombreuses fissures laissant pénétrer l'eau en profondeur dans le coffre. Cet élément accélère par conséquent la dégradation de la structure à proprement dit.

Suite aux mesures prises en vue de stabiliser le glissement de terrain de la « Frasse », qui semblent selon les relevés probantes, il convient de songer à la remise en état du tronçon dont l'entretien incombe à la commune. Les travaux inhérents à cette section de route consistent principalement en une reprise de la chaussée sur une surface totale de 2'230 m² y compris dégrappage, fraisage et coupe du revêtement ainsi que la pose de revêtement type ACT 16 épaisseur 4 à 6 cm pour le reflachage des fouilles et d'un revêtement ACB 11 épaisseur 4 cm au titre de reprofilage.

De plus et pour répondre aux normes anti-bruit, un revêtement spécifique sera également posé en sus. Les banquettes seront quant à elles remises en état. Pour finaliser le tout le marquage sera refait.

4. Analyse des variantes

Les travaux projetés résultent d'une analyse sur le terrain des options à prendre pour leur réalisation.

Il existe bien entendu des variantes plus onéreuses. Elles n'ont évidemment pas été retenues.

5. Coût des travaux

Le coût des travaux a été établi comme suit :

Route des Cartiers, Les Mosses

Installation de chantier et déplacement machines				CHF	6'000.00
Dégrappage, fraisage, coupe du revêtement y.c. évacuation				CHF	24'500.00
Fourniture de grave et pose, réfection de la planie				CHF	8'600.00
Balayage et lavage revêtement, couche de collage				CHF	22'440.00
Pose revêtement 1100 t. ACT 16 y.c. plus-value pose main				CHF	187'550.00
Préparation surface et pose géogrille				CHF	42'500.00
Préparation appels d'eau, regards, grilles, cape de vanne				CHF	5'500.00
Réserve pour divers imprévus				CHF	10'000.00
Total brut				**CHF**	**307'090.00**
Rabais	3 %	s/ CHF	307'090.00	CHF	9'212.70
Escompte	2%	s/ CHF	297'877.30	CHF	5'957.55
TVA	8 %	s/ CHF	291'919.75	CHF	23'353.60
Total net y.c. TVA				**CHF**	**315'273.35**

Tunnels, route des Cartiers, Les Mosses

Vérification sécurité structurelle des ouvrages et analyses des dégradations avec mesures à prendre, sondages. Rapport. Honoraires TTC bureau ingénieur				**CHF**	**4'700.00**
Élimination des bétons dégradés, traitement des armatures, reconstitution de la surface du béton dégradé, construction d'une murette de protection à l'intérieur du tunnel amont, rinçage des drainages, pose de barbacanes.					
Tunnel supérieur				CHF	120'000.00
Tunnel aval				CHF	50'000.00
Total brut				**CHF**	**170'000.00**
Rabais	3 %	s/CHF	170'000.00	CHF	5'100.00
Rabais	2 %	s/CHF	164'900.00	CHF	3'298.00
TVA	8 %	s/CHF	161'602.00	CHF	12'928.15
Total net y.c. TVA				**CHF**	**174'530.15**

Ancien chemin de Lioson, Les Mosses

Fraisage revêtement y.c. évacuation, coupe				CHF	11'690.00
Dégrappage, balayage revêtement, préparation de la surface				CHF	5'800.00
Pose de revêtement ACT. 16 180 t. y.c. joints				CHF	32'700.00
Pose géogrille				CHF	2'000.00
Réserve pour divers imprévus				CHF	5'000.00
Total brut				**CHF**	**57'190.00**
Rabais	3%	s/CHF	57'190.00	CHF	1'715.70
Escompte	2 %	s/CHF	55'474.30	CHF	1'109.50
TVA	8 %	s/CHF	54'364.80	CHF	4'349.20
Total net y.c. TVA				**CHF**	**58'714.00**

Chemin des Terreaux, Les Mosses

Fraisage revêtement y.c. évacuation, coupe				CHF	5'690.00
Dégrappage y.c. pose grave et réglage, balayage et collage				CHF	8'100.00
Pose de revêtement ACT. 16 175 t. y.c. joints				CHF	37'650.00
Réserve pour imprévus				CHF	3'000.00
Total brut				**CHF**	**54'440.00**
Rabais	3 %	s/CHF	54'440.00	CHF	1'633.20
Escompte	2 %	s/CHF	52'806.80	CHF	1'056.15
TVA	8 %	s/CHF	51'750.65	CHF	4'140.05
Total net y.c. TVA				**CHF**	**55'890.70**

Desserte des Voëttes, La Comballaz

Travaux préparatoires : nettoyage de la chaussée et pontage des fissures, fourniture et épandage émulsion polymère, gravillon 4/8 et 3/6, aspiration des refus de gravillons, évacuation des matériaux				CHF	126'000.00
Installation de chantier				CHF	4'400.00
Total brut				**CHF**	**130'400.00**
Rabais	3 %	s/CHF	130'400.00	CHF	3'912.00
Escompte	2 %	s/CHF	126'488.00	CHF	2'529.75
TVA	8 %	s/CHF	123'958.25	CHF	9'916.70
Total net y.c. TVA				**CHF**	**133'874.95**

Route cantonale en traversée de localité RC 709D, Cergnat

Installation de chantier y.c. signalisation lumineuse et déplacement machines	CHF	9'000.00
Fraisage, reprise chaussée, coupe de revêtement, dégrappage	CHF	24'845.00
Evacuation des matériaux teneur HAP max. 20'000	CHF	13'300.00
Balayage-lavage, désherbage, nettoyage des bords, couche collage	CHF	13'685.00
Fourniture-pose revêtement ACT 16 ép. 4 à 6 cm. pour reflachage sur fouilles t. 160	CHF	28'800.00
Fourniture-pose revêtement ACB 11 ép. 4 cm. pour reprofilage t. 260	CHF	46'800.00

Fourniture-pose revêtement AC MR8 ép. 3 cm. t. 190				CHF	37'050.00
Pose joint, réfection banquette, création marche béton				CHF	12'150.00
Réserve pour divers et imprévus				CHF	7'500.00
Total brut				**CHF**	**193'130.00**
Rabais	3 %	s/CHF	193'130.00	CHF	5'793.90
Escompte	2 %	s/CHF	187'336.10	CHF	3'746.70
TVA	8 %	s/CHF	183'589.40	CHF	14'687.15
Total net y.c. TVA				**CHF**	**198'276.55**

Étude des niveaux sonores et mesures d'assainissement demandée par le canton préalablement à une entrée en matière sur subventions	CHF	7'134.50
TVA 8 %	CHF	570.76
Total net y.c. TVA	**CHF**	**7'705.25**

Participation et subvention

Suite à la levée du moratoire sur les subventions routières, l'État a mis en place un préfinancement à hauteur de 40 millions pour aider les projets routiers des communes à faible capacité financière. Celui-ci est actuellement en vigueur et se terminera en 2020. Il prévoit une enveloppe globale de 5 millions par année selon décret adopté par le Grand Conseil en 2013.

La prise en considération des demandes étant traitée chronologiquement, notre exécutif a déposé une requête dûment étayée l'an dernier.

En date du 3 février 2016, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) nous a fait part de son accord à l'octroi d'une subvention de l'ordre de **CHF 78'400.00 TTC** conditionnée au résultat de l'étude d'assainissement du bruit routier en cours et des exigences en matière de lutte contre le bruit de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983 ainsi que celles décrites dans l'ordonnance fédérale sur la protection du bruit du 15 décembre 1986 (OPB) lesquelles sont en l'espèce applicables.

Quant à l'étude liée à la lutte contre le bruit celle-ci est subventionnée à raison de 15% soit **CHF 1'155.70 TTC**.

6. Financement

Ces travaux nécessitent d'être financés par un emprunt demeurant toutefois dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal. L'investissement sera quant à lui amorti sur 30 ans.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n° 5/2016 du 26 février 2016,

ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 950'000.00, sous réserve de l'obtention de la subvention de CHF 79'555.70 pour la route cantonale en traversée de localité RC 709 D, Cergnat ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans.**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

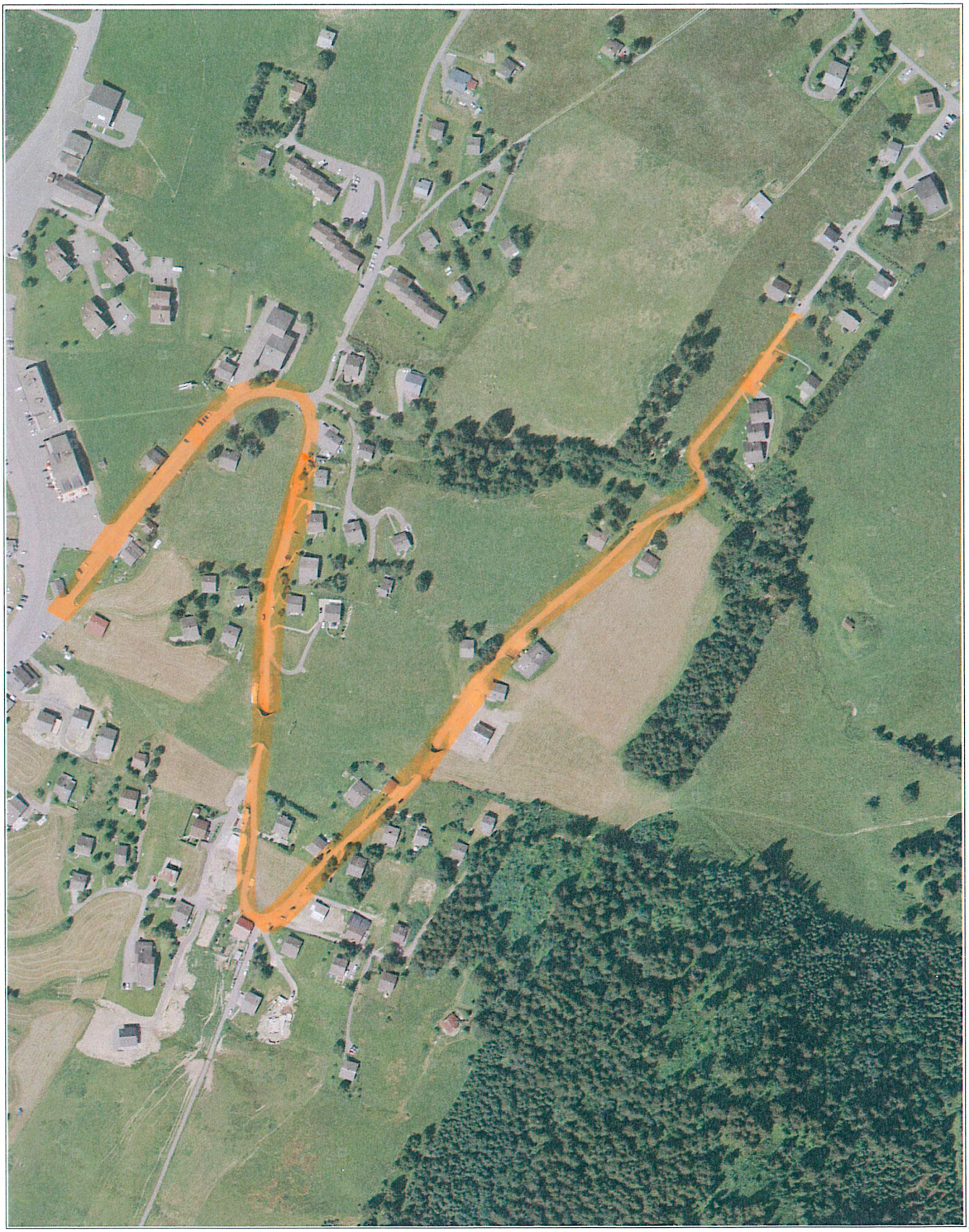
La Syndic — La Secrétaire

Annie Oguey — Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 1er mars 2016

Délégué municipal : M. Claude Tommasini, Municipal

Annexe : plans



ormont-dessous.geocommunes.ch

geocommunes

EFA+C

26.02.2016

1: 2500

N

0 20 40 60m

Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de ce plan.
Géodonnées © Etat de Vaud

canton de vaud

Guichet cartographique cantonal



Informations dépourvues de foi publique, © Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo 5704004385, OpenStreetMap

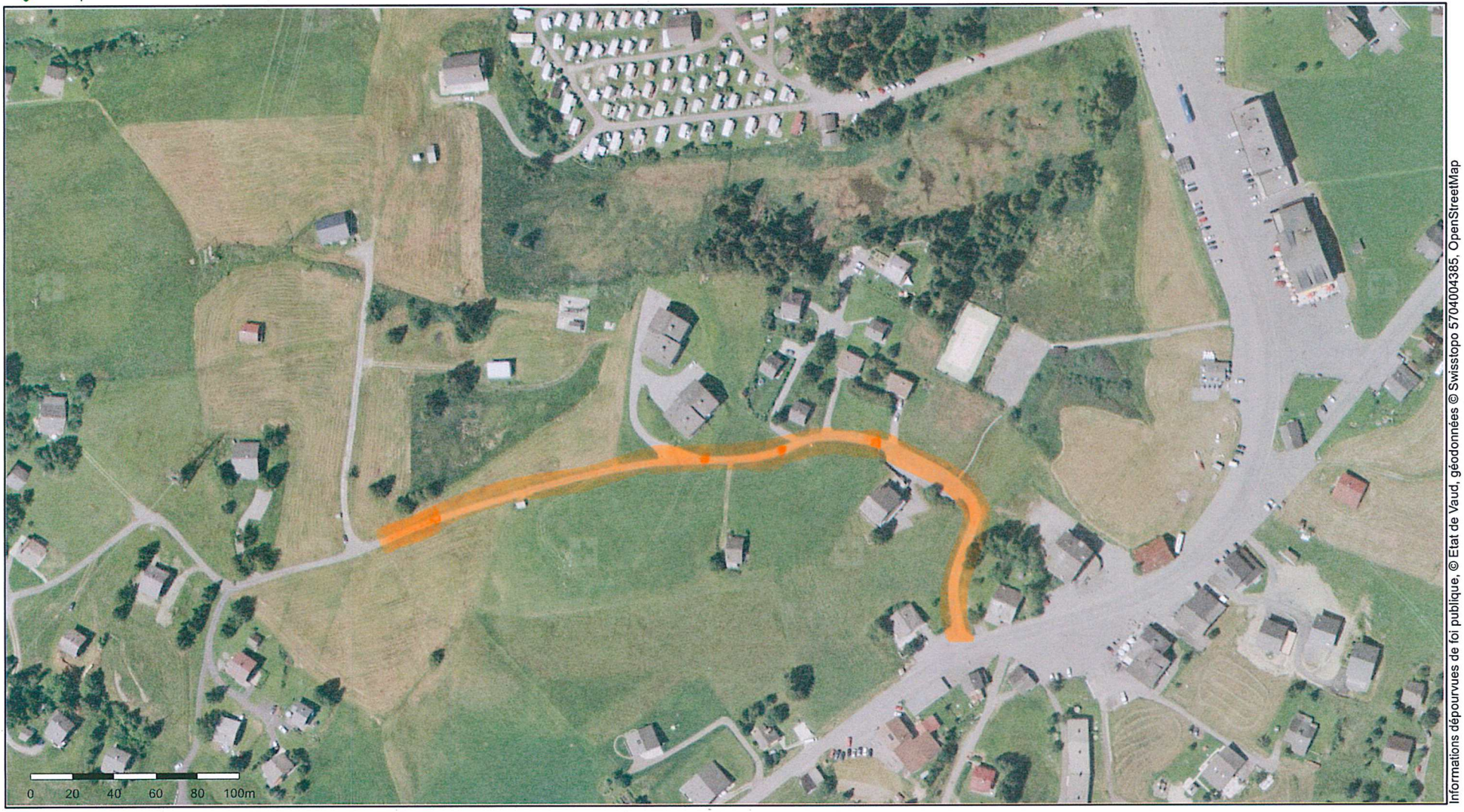
1:2500

Date: 26.02.2016

N

canton de vaud

Guichet cartographique cantonal



Informations dépourvues de foi publique, © Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo 5704004385, OpenStreetMap

1:2500

Date: 26.02.2016

canton de vaud

Guichet cartographique cantonal



Informations dépourvues de foi publique, © Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo 5704004385, OpenStreetMap

N

1:5000

26.02.2016

canton de vaud

LIBERTÉ ET PATRIE

Guichet cartographique cantonal



Informations dépourvues de foi publique, © Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo 5704004385, OpenStreetMap

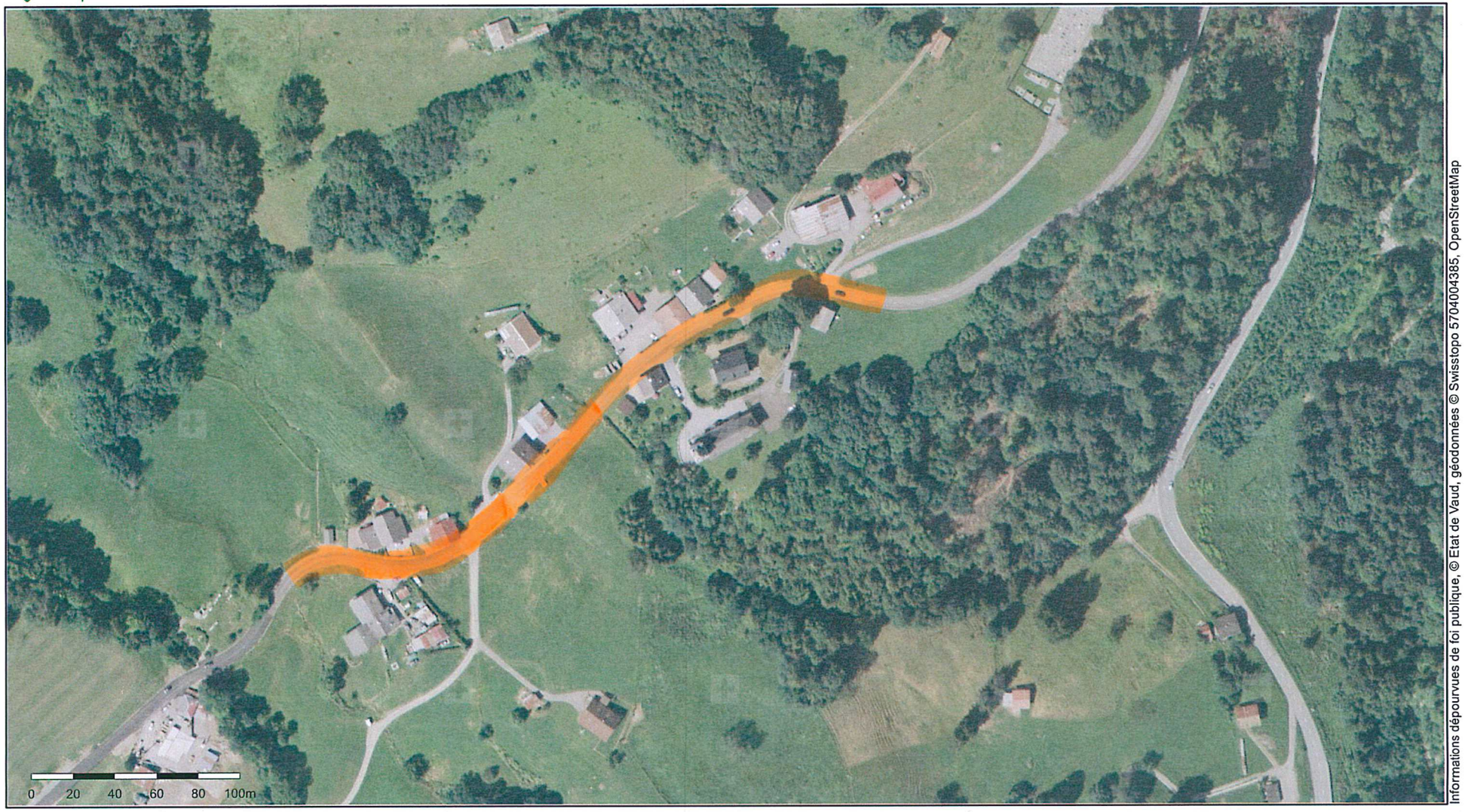
N

1:5000

Date: 26.02.2016

canton de vaud

Guichet cartographique cantonal



Informations dépourvues de foi publique, © Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo 5704004385, OpenStreetMap

1:2500

Date: 26.02.2016